SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 DECEMBRE 2011

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1 Statutaire

- présence de 5 municipaux, M. Lanthemann boursier et 38 conseillères et conseillers
- assermentation de Mme Helena Sousa Duarte Delabays
- lecture et approbation de l'ordre du jour de la séance
- lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011

Point 2 **Préavis 9/2011 : Budget 2012**

le dit préavis est accepté, par vote à mains levées, à l'unanimité

Point 3 Préavis 10/2011 : Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016

 le dit préavis est accepté, par vote à mains levées, à la majorité (31 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions)

Point 4 Jetons du Conseil

 Suite à la nouvelle proposition du bureau, les jetons du conseil ont été votés à l'unanimité pour leur thésaurisation et l'organisation de 3 évènements planifiés en 2012,2014 et 2016.

Point 5 Communications du bureau

- Dates des conseils communaux 2012 : mercredi 14 mars, mardi 12 juin, jeudi 27 septembre, mardi 11 décembre
- Besoin de soutien pour le dépouillement des votations du 11 mars 2012. Mme Chevalley se propose; nous la remercions sincèrement.
- Le bureau propose d'envoyer les préavis et les rapports par mail.
 Les conseillers qui ne le veulent pas, continueront à les recevoir par courrier.
- Le bureau souhaite un joyeux Noël et une belle année 2012 aux conseillers et à leurs familles.

Point 6 Communications de la Municipalité :

- Mme Arber s'excuse pour la coupure d'eau qui s'est produite lundi 21 novembre.
- L'avancement des travaux intercommunaux (Cuarnens-L'Isle-Mont-la Ville-La Coudre) suit son cours selon le rythme planifié.
- La canalisation des eaux usées suspendues sous le pont de la Venoge s'est fendue. Des travaux de réparation sont en cours.
- Un Noël du village est organisé le mardi 20 décembre 2011. Pour sa Préparation, les enfants de 4 à 7 ans sont invités à venir décorer le grand salon et le sapin, le samedi 17 décembre entre 9h et 11h.

- M. Bise informe que la PC et les pompiers seront regroupés par district en 2012, à Morges.
- M. Bise transmet l'attente de la décision de M. Maillard pour rejoindre le réseau de soins de Morges plutôt que celui du Nord Vaudois.
- Un gros travail d'arborisation a été effectué au cimetière pour rendre le lieu plus agréable.
- Une grande exposition itinérante sur Audrey Hepburn aura lieu du 7 au 30 septembre 2012, à L'Isle. A cette occasion des rosiers ont été Plantés devant le Château.
- M. Bapst annonce la fin des travaux du mur en bordure de route direction La Coudre.
- Des travaux vont être mis en place pour refaire la route de la Compostière.
- M. Nicolas explique qu'une nouvelle organisation a été imposée par Car Postal aux écoles et que certains élèves devront prendre les bus de ligne qui partent depuis l'arrêt de la Poste. Divers travaux sont mis en œuvre pour la sécurité des élèves.
- M. Le Syndic n'est toujours pas convaincu par le plan de construction du collège de la Sarraz. Le dossier est toujours en étude. Une rencontre avec Mme Lyon est agendée.
- M.Nicolas Remercie les conseillers de la confiance donnée par l'acceptation du budget 2012.
- La Municipalité souhaite de belles fêtes de fin d'années et transmet ses Meilleurs vœux pour l'année 2012 aux conseillers et à leurs familles.

Point 7 Propositions individuelles

- M. Tardy, commandant du feu de L'Isle, précise que le regroupement Des corps de pompiers nécessitent beaucoup de procédures. Le délai de leurs élaborations est repoussé en février 2012.
- M. Rosat souhaite connaître l'avancement des travaux de la buvette du foot Les plans ont dû être revus, selon M. Bapst. La fin des travaux est espérée fin 2012
- Mme Vantalon note que le panneau 30km/h a été déplacé au début de la rue du Levant. Il n'y a ainsi plus de rétrétrecissement sur le pont de la laiterie et de ce fait les voitures roulent à nouveau plus vites.
- M. Failletaz demande si le dossier pour les chemins au niveau des AF a avancé.
 - M. Nicolas lui répond que le plan de financement et le plan directeur devraient être finis en janvier pour ces améliorations foncières.
- Mme Sousa Duarte Delabays souhaite savoir sur quoi s'appuie le plafond d'endettement, si c'est en fonction du total des revenus ou s'il tient compte de l'endettement actuel ?
- M. Lanthemann lui répond qu'afin de déterminer le plafond d'endettement, il faut tenir compte du plan des investissements actuels et futurs (2011- 2016) ainsi que de l'évolution du compte de fonctionnement et sa progression (charges et recettes). Cette planification financière est évaluée par deux indicateurs, soit la quotité de la dette brute et la quotité de la charge des intérêts. Le ratio de la quotité de la dette brute se calcule en

prenant le total des dettes (y.c. l'utilisation des lignes de crédit) divisé par les

prenant le total des dettes (y.c. l'utilisation des lignes de crédit) divisé par les revenus du compte des fonctionnements. Le seuil critique se trouve entre 200 et 300%. Le ratio de la quotité de la charge des intérêts se calcule en prenant les intérêts nets divisés par les revenus financiers. A partir de 3%, l'indicateur est déjà considéré comme une forte charge. Le plafond d'endettement permet de définir si notre commune est capable de supporter la charge financière (intérêts) et le remboursement de sa dette, soit de déterminer si nous sommes en mesure de réaliser nos investissements.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Isabelle Despland remercie l'assemblée. La séance est levée à 21h55.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

Isabelle Despland

La Secrétaire

Céline Käser